

COMMUNE

Cléon

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

pour protéger la biodiversité et la santé des habitants



4943 habitants
6,47 km²
Métropole Rouen Normandie
Département de Seine-Maritime
Engagée dans la COP21 locale
Plan zéro phyto

L'ESSENTIEL

Depuis 2017, la commune de Cléon est confrontée à la présence importante de chenilles processionnaires du chêne sur tout son territoire. Cette espèce, aux poils urticants et allergisants, pose de réels problèmes de santé publique dès la fin du printemps. À la recherche d'une solution à la fois efficace et la moins impactante possible pour l'environnement, la commune a opté pour une méthode mécanique : le retrait des nids par aspiration. Elle modifie également ses pratiques d'entretien des espaces verts et favorise aussi la réintroduction de prédateurs naturels de cette chenille.

L'ORIGINE DU PROJET

En 2017, les symptômes (éruptions cutanées, démangeaisons, conjonctivites, etc.) de nombreux habitants donnent l'alerte et rapidement des nids de chenilles processionnaires du chêne (larves du papillon de nuit *Thaumetopoea processionea*) sont observés en quantité importante sur la commune. La ville possède environ 21 hectares de parcelles boisées majoritairement composées de chênes, dont certaines situées à proximité de zones très fréquentées par le public (complexe sportif, immeubles, écoles, etc.). La commune doit rapidement chercher des solutions adaptées pour limiter leur prolifération et protéger la santé des habitants.



L'ACTION PAS À PAS

EXPÉRIMENTER

Les moyens de lutte chimiques sont écartés en raison du plan "Zéro phyto" mis en place par la commune. Les produits de bio-contrôle à base de *Bacillus thuringiensis*, un produit impactant potentiellement les autres espèces de chenilles, ne sont pas retenus non plus. La commune fait appel au prestataire qui entretient ses parcelles boisées. Des arrachages manuels de nids sont effectués et des collerettes et pièges à phéromones sont posés en 2017. Plus de 17 000 € sont engagés par la collectivité pour un résultat particulièrement décevant. La piste est vite abandonnée.

SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR LA LPO

Après avoir réalisé un [zonage](#), la commune fait appel à la LPO-N (Ligue pour la protection des oiseaux - Normandie) pour réaliser un diagnostic et obtenir des conseils de lutte biologique pour privilégier les prédateurs naturels se nourrissant de chenilles processionnaires. La LPO recense les oiseaux présents sur les espaces boisés du territoire et constate qu'il manque une strate de végétation basse habituellement utilisée pour la nidification de certains oiseaux insectivores - dont la mésange, prédateur naturel de la chenille processionnaire - qui n'est quasiment pas représentée sur le territoire.

INSTALLER DES NICHAIRES

Pour y pallier, et sur les recommandations de la LPO, un plan massif d'installation de nichoirs à mésanges est mis en place. Dès la première année, 55 nichoirs (80 actuellement) pour mésanges bleue et charbonnière sont installés par les services techniques de la commune, accompagnés par un écologue de la LPO. Les nids sont espacés les uns des autres et ne sont jamais disposés sur un arbre infesté, les mésanges ne nichant jamais là où elles mangent. La localisation définitive des nichoirs est déterminée lors de la pose, car elle dépend de plusieurs paramètres : orientation du trou d'envol, hauteur, absence de branches en dessous pour éviter les prédateurs, fixation n'endommageant pas les arbres, etc.). 90 % des nichoirs sont occupés au printemps suivant.

TRANSMETTRE

Pour obtenir de meilleurs résultats, il est nécessaire d'avoir la même pression sur les prédateurs, partout et en même temps, de façon à ne pas laisser d'espaces refuges aux chenilles. Pour cette raison, la pose de nichoir est présentée aux services Espaces verts de Renault, siégeant sur le territoire de Cléon, et à la commune voisine de Saint-Aubin-les-Elbeuf qui subissent également l'invasion des chenilles processionnaires. Un [arrêté municipal](#) invite les habitants à signaler la présence de chênes infestés sur leur propriété. Aujourd'hui, la municipalité accompagne des responsables de collège, bailleurs sociaux, entreprises pour des installations de mangeoires et nichoirs.

RETIRER LES CHENILLES ET LES NIDS

En 2018, les équipes commencent à pratiquer le retrait manuel des nids, mais s'aperçoivent vite qu'il leur faut

trouver une solution plus efficace pour faire face à la prolifération des chenilles (jusqu'à 15 à 20 nids par arbre). En 2019, l'équipe pulvérise un mélange de savon noir et d'eau, collant les poils urticants sur l'insecte et tuant les chenilles. Il faut ensuite les éliminer, car les chenilles restent urticantes, même mortes.

UTILISER UN ASPIRATEUR

Parallèlement, les agents travaillent avec un [petit aspirateur à dos](#) qui s'avère particulièrement efficace. L'aspirateur élimine définitivement les chenilles et les nids, ne laissant aucune particule derrière lui. En 2020, la commune investit dans un autre [aspirateur de très grande capacité](#) (40/60 litres, marque Coserwa) et équipé de longs tubes pour intervenir le plus loin possible du nid. Un aspirateur classique n'est pas recommandé, car il se détériorerait rapidement. Cet aspirateur est utilisé pour le retrait des nids situés en hauteur, à l'aide d'une nacelle louée pour l'occasion pendant plusieurs semaines. Les chenilles, collectées dans des sacs, sont ensuite incinérées.

CHANGER SES PRATIQUES D'ENTRETIEN

Pour compenser les dysfonctionnements écologiques et rétablir la chaîne alimentaire, la collectivité modifie son plan de gestion des espaces verts. La municipalité ne fauche plus du tout sur les parcelles boisées accueillant les chênes, pour laisser la nature retrouver son équilibre écologique. Un sous étage arboré et arbustif se développe, offrant des zones refuges pour la biodiversité. Même le bois mort est laissé sur place, facilitant le retour de la matière organique et permettant le développement de nombreuses espèces d'insectes xylophages. Il favorise également l'accueil d'oiseaux insectivores et prédateurs de la processionnaire.

SUIVRE LES POPULATIONS ET LEURS STADES

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les phases de régression sont souvent dues à un phénomène naturel, plutôt qu'à l'efficacité de mesures de gestion. La municipalité surveille les chenilles dès le mois de mai afin d'intervenir au meilleur moment de leur stade de développement, qui peut varier d'une année à l'autre selon les conditions climatiques. Ces traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent sur le territoire. Même si toutes les chenilles vivantes et leurs nids sont détruits, les arbres seront réinfestés l'année suivante par des papillons pouvant venir de plusieurs kilomètres à la ronde. Il est donc nécessaire de continuer à suivre les populations en phase de régression.

COMMUNIQUER

La ville communique auprès des habitants par le bulletin, le [site web](#) de la commune et les réseaux sociaux en les invitant à se promener couverts sur les bras et les jambes et à ne pas rester dans des zones particulièrement exposées.



LA MUNICIPALITÉ NE FAUCHE PLUS DU TOUT SUR LES PARCELLES BOISÉES ACCUEILLANT LES CHÊNES POUR LAISSER LA NATURE SON ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE.

CHANGEMENT CLIMATIQUE... et la chenille redémarre

Depuis quelques années, l'absence de grands froids hivernaux (notamment les gelées de printemps) nécessaires pour tuer une partie des œufs des chenilles processionnaires avant qu'ils n'éclosent, ne permet plus de réguler naturellement les populations.

LES DERNIERS arrêtés préfectoraux

Relatifs à la lutte obligatoire contre les chenilles urticantes, les ambrosies et la berce du Caucase. [Calvados](#) (14), [Eure](#) (27), [Manche](#) (50), [Orne](#) (61) et [Seine-Maritime](#) (76).

2 RAISONS POUR AGIR

- 1 Protéger la santé humaine et les animaux de compagnie
- 2 Protéger les chênes

IMPLIQUER plusieurs services de la ville

Dès 2020, quatre agents du service Espaces verts se relayaient en binôme pour les opérations d'aspiration durant 9 semaines. Une équipe "volante" agit au sol sur les zones les moins infestées avec l'aspirateur à dos et l'autre progresse dans une des zones particulièrement envahies en utilisant l'aspirateur de grande capacité et la nacelle. En 2021, devant l'ampleur de la prolifération des chenilles et pour limiter la pénibilité du travail, la commune sollicite les agents volontaires de différents services (plombier, menuisier, peintre...) afin d'alterner les opérateurs. Une dizaine d'agents se portent ainsi volontaires. L'aspiration des chenilles s'étend durant 6 semaines.

UNE QUESTION ? FREDON vous répond

FREDON Normandie valorise l'expérience de Cléon auprès de son réseau de collectivités normandes. Elle délivre des conseils, a publié [Chenilles processionnaires du chêne](#) et peut intervenir auprès des différents acteurs du territoire.

FREDON Normandie réalise des missions de surveillance, de prévention, de lutte, de conseil et de formation vis-à-vis des dangers sanitaires qui peuvent porter atteinte à la santé des végétaux, de l'environnement ou de la santé publique sur l'ensemble de la Normandie.

Déborah MARIE

Tél. : 06 84 88 55 24 - 02 31 46 96 56
deborah.marie@fredon-normandie.fr
1 rue Léopold Sédar-Senghor - 14460 Colombelles

Voir aussi la page web de l'ARS sur [les chenilles urticantes de Normandie](#)



Les chenilles se nourrissent de...

... feuilles de chênes caduques entraînant la défoliation des arbres. Cela ne conduit pas directement à la mort des chênes, mais après des défoliations répétées sur plusieurs années, les arbres sont affaiblis et des attaques de ravageurs secondaires peuvent conduire à leur dépérissement.

La LPO, le partenaire technique

La LPO-Normandie est intervenue à la demande de la municipalité pour réaliser un [inventaire des oiseaux présents sur la commune et a délivré de nombreuses recommandations pour favoriser l'avifaune sur le territoire.](#)

Au travers des animations, des enquêtes naturalistes et les créations de refuge, la LPO Normandie tend à préserver les équilibres écologiques, les écosystèmes et la faune - notamment les oiseaux - et flore de Normandie.

Jean-Pierre FRODELLO - LPO Normandie

Directeur
Tél : 06 09 85 51 94
jp-frodello.normandie@lpo.fr
LPO Normandie - 11 rue du Docteur Roux - 76300 Sotteville-les-Rouen
normandie@lpo.fr

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ La nécessité d'une surveillance régulière de l'espèce, dès les premiers stades au mois de mai, prochainement avec des drones pour observer la cime des arbres.
- ▶ Une protection efficace des agents pour les interventions : celle-ci doit être complète pour éviter le contact des poils avec la peau ou les muqueuses. Ces équipements de protection se composent de masques respiratoires lavables (choix des masques avec les conseils des pompiers), d'une combinaison jetable et d'une combinaison plastique lavable (type combinaison de pluie) équipée d'une capuche, et de chaussures scotchées à la combinaison. Les combinaisons sont rincées à l'eau avant retrait.
- ▶ La communication auprès de la population, via des panneaux informatifs sur les sites touchés, des articles sur le "Cléon mag" et site internet de la commune, des animations fabrication de nichoirs à mésanges avec les enfants (centres de loisirs, etc.).
- ▶ Une sensibilisation des acteurs locaux comme l'usine Renault et les bailleurs sociaux, pour des actions concertées.

UN DOCUMENT auxiliaire !



[Les clés pour gérer la processionnaire du chêne en toute sécurité](#)

Plante&Cité, 2021, 50 p.

Livret d'information pour mieux connaître & gérer cette espèce et éviter sa prolifération.

CONTACT

David WATTIER

Responsable Cadre de vie

d.wattier@ville-cleon.fr

Tél. : 06 75 18 16 64

Rue de l'Église - 76410 Cléon



Chenilles aspirées

378
kg
en 2020

285
kg
en 2021

CLÉS DE LA RÉUSSITE

Grâce à une bonne organisation des services, la technique de retrait mécanique des nids avec un aspirateur spécifique est à la fois efficace, rapide et peu impactante pour l'environnement, en cohérence avec la politique de biodiversité de la commune.

PERSPECTIVES

En 2021, la commune a investi dans l'achat d'un 2^e aspirateur de grande capacité et d'un 2^e aspirateur à dos pour disposer dès 2022 d'une équipe volante apte à répondre aux demandes des habitants. Elle projette aussi d'effectuer la surveillance des chenilles, souvent situées à la cime des arbres en début de cycle, par drones. Il est également prévu de poser des abris à chauve-souris pour qu'elles puissent se nourrir de papillons sur les sites et ainsi contribuer à réduire les niveaux de population.

Cette fiche de la collection "**Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !**" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable décembre 2021, mise à jour, juillet 2023

Rédaction/mise en page : Catherine LARINIER (ANBDD)
Relecture : Sophie LECUIT, Romain DEBRAY (ANBDD)
Remerciements : David WATTIER (Cléon) et Sandra LEFRANÇOIS (FREDON Normandie)
Photos : FREDON Normandie
ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr